

Quel chèque a touché le peu vaillant Luz pour quitter Charlie Hebdo ?



Il y a quatre sortes

de journalistes. Les stars du système, hyper-médiatisées, qui prennent, chaque mois, des chèques de cinq chiffres avant la virgule, sachant que le premier chiffre n'est pas toujours le un. Ceux qui ont la chance d'être dans des grands médias subventionnés par le système, et de bénéficier de CDI. D'autres, qui se mettent à leur compte et utilisent leur carnet d'adresses pour vendre des reportages. Et l'énorme majorité, constituée de précaires qui ont bien du mal à joindre les deux bouts en multipliant les CDI

Même s'ils sont fort discrets sur la question, on a fini par savoir que les journalistes français bénéficient d'une déduction de 7650 euros sur leur déclaration fiscale. Titulaires d'une convention collective des plus intéressantes (grand bien leur fasse), ils ont également, grâce à la clause de cession (en cas de changement de propriétaire) et la clause de conscience (défense de rire) la possibilité de changer de journal, et de toucher des indemnités de licenciements (non imposables) des plus conséquentes. Ainsi, on peut penser qu'un Laurent Joffrin, qui passe régulièrement de Libération au Nouvel Observateur, fait

des allers et retours avec, à chaque fois, des chèques conséquents. Un journaliste qui est dans une rédaction depuis cinq ans pourra, s'il négocie bien son dossier, profiter d'un changement de propriétaire pour partir avec des indemnités situés entre 50.000 et 100.000 euros.

Le meilleur coup, naturellement, consiste à faire cumuler cette opération à la veille d'un départ en retraite, ce qui, pour un vieux journaliste, peut engendrer des indemnités de 150.000 euros, ce qui aide à bien finir ses jours. Ces avantages, fruits de conquêtes sociales que personne ne conteste, n'empêchaient pas quelques vaillants plumitifs de gémir sur les avantages, prétendument exorbitants, des ouvriers du Livre CGT, encore mieux organisés qu'eux, qui avaient, à leurs yeux, le défaut d'avoir fait peu d'études, et de savoir bien vendre leur force de travail.

On peut supposer que cette affaire de clause de conscience va être fortement utilisée à Charlie Hebdo, dans le bras de fer qui oppose, depuis la tuerie d'une bonne partie de la rédaction, la direction historique, derrière le dessinateur Riss et les parents de Charb (qui ont succédé à leur fils) et nombre de salariés, emmenés par l'urgentiste-syndicaliste Patrick Pellous. Quel est l'enjeu ? Avant le 7 janvier, l'hebdomadaire était à l'agonie, criblé de dettes, et n'avait pratiquement plus de lecteurs. Dans ce contexte, naturellement, personne ne se bousculait pour assumer la direction du journal, qui incombait donc à Riss, Charb (40 % chacun) et 20 % par le directeur général, Eric Porthault.

Mais il y a eu le drame du 7 janvier, l'énorme manipulation politico-médiatique qui a suivi, les colossaux tirages qui se sont enchaînés, et les bêtises qui se sont laissés aller à prendre les survivants de ce journal pour d'authentiques résistants prêts à sacrifier leur vie pour la liberté d'expression. Résultat, il y a à présent 20 millions en caisse, et cela change tout. A présent, les « salariés », emmenés par les duettistes Luz et Pelloux, exigent des droits, auprès de la direction, qu'ils ne réclamaient pas auparavant. Mais naturellement, rien à voir avec de vulgaires affaires

d'argent, c'est pour l'intérêt de la cause ! Autrement dit, fidèles aux délires auto-gestionnaires des années 1970, les salariés veulent, à présent qu'il y a du pognon, des droits qu'ils ne revendiquaient pas quand il n'y avait que des dettes ! On comprend mieux que les duettistes Riss et parents Charb aient un peu l'impression d'être pris pour des cons, pour utiliser le jargon Charlie.

Comment cela peut-il se terminer ? D'une façon très simple. Un collectif de onze salariés, derrière le syndicaliste urgentiste Pelloux (dont les mauvaises langues disent qu'il n'est à l'hôpital que quand il y a une caméra) ont pris deux avocats, dont Antoine Comte, défenseur historique de la Ligue Communiste Révolutionnaire depuis 40 ans. Les salariés vont donc monnayer leur capacité de nuisance auprès de la direction, pour faire monter les enchères et prendre un maximum d'argent. Ils vont faire du Mélenchon, style « Il faut faire payer les riches ». Il y a 20 millions en caisse, et onze salariés qui ruent dans les brancards. Une bonne négociation consisterait, pour la nouvelle direction, à consacrer environ 1 million d'euros pour négocier les départs des « emmerdeurs ». Si ceux-ci savent faire monter les enchères, cela finira à environ 2 millions. Il resterait alors 18 millions en caisse, pour repartir sur de nouvelles bases. Et cela représenterait, pour chaque salarié, un petit chèque de 100.000 à 200.000 euros chacun, sachant naturellement que les meneurs prendront plus d'argent que les journalistes de base, parce que davantage nuisibles et médiatisés .

Luz (que Jeannette Bougrab a qualifié de sans-couilles, suite à sa promesse de ne plus caricaturer Mahomet) vient d'annoncer son départ le premier, pour le mois de septembre. Certes, l'argent n'intéresse pas les gauchistes post-huitards, c'est bien connu, mais il faut bien vivre. On peut donc penser, raisonnablement, qu'il a su négocier un chèque entre 150.000 et 200.000 euros, sinon, il faut vraiment qu'il change d'avocat !

Bref, les bête compassionnels qui ont filé de l'argent à Charlie Hebdo ont mis la main à la poche pour faire payer de

conséquentes indemnités de licenciements aux salariés de Charlie, qui vont aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte, à leurs avocats qui prendront leur part dans la transaction (généralement entre 10 et 15 %, faites les calculs...) et surtout à un journal qui va arrêter de taquiner l'islam, et va se concentrer de nouveau sur les catholiques, le Front national (reportage sur Hayange cette semaine) et parfois l'UMP, ce qui est bien moins dangereux.

Et dire que les idiots souscripteurs croyaient, en mettant la main à la poche, défendre la liberté d'expression menacée par les tueurs islamistes...

Jeanne Bourdillon